

**Internet : AFNIC, nouveau cadre juridique pour les Ndd en .FR**

**Internet**

Posté par : JulieM

Publié le : 13/4/2011 11:00:00

Anticipant l'évolution du cadre législatif, **l'OMPI et l'AFNIC** suspendront notamment, respectivement les 15 avril et le 15 mai, **les procédures mises en place pour faciliter la résolution des litiges** autour des **noms de domaine en .fr**

La loi du 22 mars 2011 a modifié certains aspects du cadre juridique des noms de domaine en France. L'AFNIC a identifié les principaux changements qui entreront en vigueur au 1er juillet 2011.

**Litiges entre détenteurs de droits et titulaires de .fr**



â€¢ suspension de la procédure PARL, par l'OMPI, dès le 15 avril 2011

â€¢ suspension de la procédure PREDEC à compter du 15 mai 2011

**Cette mesure est rendue indispensable** par les délais afférents à chaque procédure, aucune décision ne pouvant être rendue après l'expiration du 30 juin.

L'AFNIC travaille dès aujourd'hui à la mise en place d'une nouvelle procédure de résolution des litiges qui, selon le nouveau cadre juridique, devra être homologuée par le Ministre.

Dans l'intervalle, tout litige pourra être porté devant les tribunaux ou soumis à la procédure de médiation en ligne assurée par le CMAP (Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris).

**Termes interdits et réservés**

A compter du 1er juillet prochain, l'AFNIC modifiera la procédure d'enregistrement des termes figurant sur les listes et notamment celle des noms des communes.

Les demandes d'enregistrement devront être motivées et l'AFNIC ne pourra refuser l'enregistrement d'un nom de domaine que s'il existe des éléments permettant d'établir un

usage de mauvaise foi et l'absence d'intérêt légitime

### **Accès à la liste des .fr enregistrés**

A compter du 1er juillet prochain, l'AFNIC publiera quotidiennement sur son site la liste des noms de domaine enregistrés le jour précédent, dans un format standard de consultation et de téléchargement.